

BIBLIOTHÈQUE



CHUTE A LIVRES

Située sur le mur extérieur de la bibliothèque, elle vise à faciliter la vie des abonnés qui peuvent y déposer leurs livres en dehors des heures d'ouverture. Aussi, bien qu'il s'agit d'un service, les usagers ont une responsabilité relative à son utilisation.

Conditions d'utilisation :

- Ne jamais laisser de livres dépasser par l'ouverture de la chute.
- Si la chute est obstruée par un autre livre ou parce qu'elle est pleine, il est recommandé de retourner les livres à un autre moment, afin d'éviter qu'ils soient volés ou endommagés par la pluie.
- Éviter de placer des livres dans la chute lors d'un orage ou d'une pluie. Même s'ils sont placés dans un sac, il suffit de quelques gouttes pour abîmer les différentes publications qui s'y trouvent déjà.
- S'assurer que les livres tombent adéquatement dans la chute, particulièrement les périodiques, et protéger les livres plus dispendieux en les plaçant dans un sac en plastique.
- Les documents empruntés peuvent être déposés dans l'une des deux chutes à documents prévus à cet effet : l'une pour les livres et périodiques, l'autre pour les documents audiovisuels, tels que : disques compacts, livres sonores et dvd.
- Tout document remis dans la chute à livres sera noté au lendemain et ce, même durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Il est donc recommandé de retourner les livres au comptoir de la bibliothèque, plutôt que dans la chute. Ceci permettra du même coup d'éviter les frais de retard.